

N° Convocation : EF_EIA2_0507

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

Etablissement : Ecole d'Ingénierie Abulcasis
Filière : GENIE INFORMATIQUE, SYSTEMES D'INFORMATION ET BIO ANALYSE
Semestre : S3

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Entrée :
- Zone : Salle 7
- Emplacement : 7

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ENNEFYFY Imane
- N° d'inscription : INS-EIA00021361/2024
- CIN/Passeport : JM95979

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module | Date Examen | Heure début |
|-------|---|-------------|-------------|
| 1 | Réseaux et Virtualisation I | 03/01/2025 | 09H00 |
| 2 | Ingénierie des Systèmes d'Information de la Santé | 06/01/2025 | 09H00 |
| 3 | Bases de Données 2 | 08/01/2025 | 12H00 |
| 4 | Conduite de Projet - Informatique Médical I | 08/01/2025 | 09H00 |
| 5 | Génie Logiciel appliqué aux sciences de la santé | 10/01/2025 | 12H00 |
| 6 | Conduite du Changement en milieu Hospitalier | 10/01/2025 | 09H00 |
| 7 | Langues & Communication 3 | 16/01/2025 | 12H00 |
| 8 | Economie et comptabilité appliquée aux sciences de la santé | 16/01/2025 | 09H00 |
| 9 | Introduction à la recherche | 18/01/2025 | 09H00 |
| 10 | Calculabilité et complexité | 18/01/2025 | 12H00 |
| 11 | Analyse de cycle de vie | 21/01/2025 | 12H00 |
| 12 | Recherche opérationnelle appliquée aux sciences de la santé I | 21/01/2025 | 09H00 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens